



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 89552

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la question des accidents de la vie courante. Les ministres chargés de la consommation, de l'intérieur et de la santé ont écrit en début d'année au Premier ministre pour qu'il accorde à l'automne le label cause nationale 2011 à la lutte contre les accidents domestiques. Le président de la commission de la sécurité des consommateurs a été chargé de coordonner les travaux relatifs à l'organisation de cette candidature. Tout récemment, 44 associations et fédérations représentant les 4 champs particulièrement concernés (consommation, sécurité civile, santé, famille, intervention à domicile), viennent de fonder le Collectif interassociatif de lutte contre les accidents de la vie courante (CLAC) afin de porter cette candidature. Avec 11 millions d'accidents, près de 20 000 décès et 4,5 millions de blessés chaque année, les accidents de la vie quotidienne représentent en effet un fléau bien plus meurtrier que l'insécurité routière, endeuillant nombre de familles et détruisant des vies entières. Or, conséquences de gestes du quotidien, ces accidents sont des drames évitables ! L'exemple des pays du nord de l'Europe, qui ont mis en place des politiques volontaristes, montre d'ailleurs qu'il est possible de diviser par trois le nombre de décès liés aux accidents domestiques grâce à des campagnes adaptées et des actions menées par l'ensemble des acteurs concernés. En France, déclarer la prévention des accidents de la vie courante grande cause nationale permettrait une prise de conscience, encouragerait la définition d'une politique interministérielle et mobiliserait l'ensemble des acteurs afin de faire enfin diminuer le nombre de ces drames. Il lui demande donc les intentions de son ministère à ce sujet.

Texte de la réponse

Les accidents de la vie courante (AcVC) constituent une préoccupation majeure du Gouvernement. Avec un peu plus de 18 000 décès (source : Bulletin épidémiologique, hebdomadaire mars 2010) et 4,5 millions de blessés chaque année, les AcVC constituent en effet un véritable fléau. Les pouvoirs publics sont très actifs dans ce domaine et, en particulier, les nombreuses campagnes de prévention et de sensibilisation qui sont effectuées depuis plusieurs années ont contribué à la diminution du nombre de ces décès. Il s'agit maintenant de retenir une approche plus visible et de faire de cette lutte contre les AcVC une préoccupation publique de premier plan. C'est dans cette optique que le collectif interassociatif de lutte contre les accidents de la vie courante (CLAC), réunissant 45 associations dans le domaine de la consommation, de la sécurité civile, de la santé, de la famille et de l'intervention à domicile, avait été créé afin que la lutte contre les AcVC obtienne le label « grande cause nationale » en 2011. Le label grande cause nationale 2011 a été attribué au thème « Pas de solitude dans une France fraternelle », porté par la Société de Saint-Vincent-de-Paul et 24 associations partenaires. Celles-ci pourront ainsi sensibiliser le grand public aux désastres de la solitude dans notre société.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89552

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10514

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13716